



Vous êtes invités à notre prochaine formation :

Biosécurité en élevage de porcs : maîtrise du risque PPA

29 mars 2022

Contenu

> 9h30 : début de la formation

- > Présentation du déroulement de la formation et rappel du contexte,
- > Connaissances sur la Peste Porcine Africaine : agent infectieux, résistance, symptômes, critères d'alerte, voie de contamination, propagation ...
- > Situation épidémiologique actuelle, réglementation et mesures en vigueur.
- > Présentation de la notion de biosécurité et de l'arrêté ministériel du 16/10/2018.
- > La méthodologie du plan de biosécurité : définition de zones (publique, professionnelle et d'élevage), flux entrants et sortants, barrières, ...
- > Les principales règles de biosécurité à appliquer à l'élevage : le SAS sanitaire, la quarantaine, la réception des animaux, matériels et produits, l'alimentation et l'abreuvement, l'aire de stockage, le quai d'embarquement, l'aire d'équarrissage, la gestion des effluents, désinfection des locaux ...
- > Application et appropriation des bonnes pratiques d'hygiène : mesures d'hygiène actives telles que le plan de nettoyage, désinfection, dératisation.
- > Travail individuel sur votre plan de biosécurité et bilan collectif.

> 17h30 : fin de la journée. Durée : 7h00

Formation obligatoire dans le cadre de l'arrêté ministériel du 16/10/2018 définissant les mesures hygiène et de prévention pour lutter contre la PPA.

Méthodes pédagogiques

En salle toute la journée :

- > Projection de diaporama, présentation des ressources documentaires à disposition et de cas concrets. Echanges entre les participants.
- > Auto-évaluation et travail individuel pour élaborer son plan de biosécurité appliqué à sa propre exploitation, accompagné du formateur.

Public et prérequis

Pour les éleveurs de porcs du Grand-Est. Pas de prérequis spécifique.

Rendez-vous le 29 mars 2022, secteur LONGUYON

- Le lieu de la formation vous sera transmis par mail (convocation)
- Un plan détaillé vous sera envoyé.
- La formation débute à 9h30.
- Contact sur place : GDS 54 au 06.79.81.40.40

Objectifs

- Connaitre les bases scientifiques et épidémiologiques de la PPA
- Comprendre les risques liés à la propagation du virus
- Acquérir les fondamentaux de la biosécurité
- Concevoir et gérer un plan de biosécurité adapté à son élevage
- Mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène à son élevage

Le formateur

Docteur François EVRARD, vétérinaire praticien en Meuse et formateur référencé pour dispenser cette formation « biosécurité »

Formation réalisée avec les GDS et Groupement Technique Vétérinaire du Grand-Est (GTV)

Matériel à apporter

Documents d'élevage permettant de travailler sur votre plan biosécurité :
plan de la ferme en 2 exemplaires (plan de masse (A4) ou photo Google Maps) avec des stylos et marqueurs de couleur (+ crayon et gomme)



Conditions tarifaires :

Pour les actifs agricoles non-salariés (chefs d'entreprise, conjoints collaborateurs, aides familiaux, dont cotisants de solidarité, jeunes en phase d'installation) : les conditions ci-dessous s'appliquent aux cotisants VIVEA, sous réserve que ceux -ci soient à jour de leur cotisation MSA, qu'ils suivent au moins 7 heures de formation, et qu'ils ne dépassent pas leur plafond financier de prise en charge (2 000 €/année civile) consultable sur le site de VIVEA :

→ **Coût journalier par stagiaire : 56€ HT** (frais de restauration et participation stagiaire vivéa compris)



Pour les salariés agricoles, apprentis :

→ **Coût journalier par stagiaire : 100 € HT, repas et frais annexes compris**

Renseignez-vous avant la formation auprès de L'OCAPIAT pour une possible prise en charge (Action « Boost'Compétences »). Tél. : 03.26.40.58.51. grand-est@ocapiat.fr



Pour les autres statuts : Contacter le GDS 54. Tél. : 03.83.93.44.76.

A l'issue de la formation, une facture vous est envoyée, accompagnée de votre attestation de présence, ainsi qu'une fiche sur le crédit d'impôt.

Conditions de participation :

- **Modalités d'évaluation** : autoévaluation des acquis et questionnaire de satisfaction à l'issue du stage. Echanges avec les stagiaires et intervenant.
- **Sanction visée** : attestation de présence en formation
- **Modalité d'accès** : Pour vous inscrire, complétez et renvoyez le bulletin d'inscription ci-joint à votre GDS. Inscription possible jusqu'à la veille du démarrage de la formation, dans la limite des places disponibles.
- Attention places limitées : 14 participants
- À l'issue de votre inscription, vous recevrez par mail ou défaut par courrier une convocation en formation
- **Responsable de stage et d'inscription** : Claire Dargent -03.83.93.44.76 ; c.dargent@gds54.com
- **Accessibilité aux personnes en situation de handicap** : contactez-nous avant la formation pour l'adaptation des locaux et de nos moyens pédagogiques.
- Consultez [nos conditions générales d'inscription et de participation détaillées](#).

Prestataire de formation :

GDS 54 - 9 rue de la Vologne - 54520 LAXOU

Tel : 03 83 93 44 76 - Fax : 03 83 93 12 20 - Mail : gds54@gds54.com

Site internet : www.gdsreseau3m.com

n° d'existence : 41 54 03358 54 - SIRET : 783 334 477 00032

Organisme engagé dans la Démarche Qualité de Services



Nous vous attendons nombreux !

Profitez des avantages de la formation !

- ⇒ **Crédit d'impôt** (de l'ordre de 70€ par jour de formation suivie).
- ⇒ **Vous voulez covoiturer ?** Appelez-nous pour que l'on vous indique la faisabilité.
- ⇒ **Tarif préférentiel au Service de Remplacement** (à utiliser le jour ou dans les 3 mois après la formation).